

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 853

présenté par

M. Sauvadet, M. Maurice Leroy, M. Vercamer, M. Jégo, M. Gomes, M. Tuaiva, M. Salles,  
M. Jean-Christophe Lagarde, M. Zumkeller, M. Santini, M. Benoit, M. Philippe Vigier,  
M. Bourdouleix, M. Richard, M. Pancher, M. Tahuaitu, M. Reynier, M. Fromantin, M. Folliot,  
M. Morin, M. Hillmeyer, M. Fritch, M. Demilly, M. Rochebloine et M. Borloo

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

-

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs du présent amendement sont opposés à la modification du mode de scrutin pour l'élection des conseillers départementaux.

L'instauration de ce nouveau mode de scrutin inique entraînera le redécoupage de la carte cantonale et une division par deux du nombre de cantons existants. Le nombre d'élus des territoires ruraux va donc considérablement diminuer au détriment d'une représentation équilibrée de nos territoires.

L'adoption de cet article se traduirait par un abandon total des territoires et une prime sans précédent donnée aux agglomérations, remettant ainsi en cause la politique d'aménagement et de solidarité territoriale que mènent les conseils généraux.